

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le 23 du mois de NOVEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY EN VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques BEAUGRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 16/11/2015

Présents : René PANNIER, Jérôme GUERIN, Catherine CHEVALIER, Carole LEGROS, Georges VIALON, Robert VISBECQ et Delphine ZECCA formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Philippe BODIO et Raymond THOMAS

Flore QUILLET-JACQUOT, ayant donné pouvoir à Delphine ZECCA

A été désignée Secrétaire de séance : Catherine CHEVALIER

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour une Décision Modificative au BP 2015. L'Assemblée délibérante l'en autorise.

• **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2015**

Le procès-verbal de la dernière séance en date du 28 septembre 2015 a été approuvé à la majorité.

• **Décision Modificative n°03 au BP 2015**

Monsieur le Maire indique que la Comptable Public souhaite l'ouverture du compte 275 au Budget Primitif 2015 de la Commune, afin de pouvoir acquitter la caution relative à la cuve à gaz installée pour le logement du 4 rue de la Fontaine d'Ascot, la décision modificative n° 03 sera établie comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 165 : Dépôts et cautionnement reçus	360.00	
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>	<b>360.00</b>	
D 275 : Dépôts et cautions versées		360.00
<b>TOTAL D 27 : Autres immos financières</b>		<b>360.00</b>

Après accord de la Comptable Public,

**Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la Décision Modificative n°03 au BP 2015 de la Commune.

**1. Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire 2016**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'envisager l'achat d'un tracteur-tondeuse afin d'améliorer les conditions de travail de l'agent technique. Il précise que la Commune a subi un vol dans l'atelier communal et que malgré l'indemnisation de l'assurance pour le matériel volé, cet achat aura un impact sur le budget de la Commune. Alors, afin de supporter plus sereinement ce coût, il propose aux membres du Conseil Municipal de demander une aide financière au titre de la réserve parlementaire 2016 de Monsieur le Député, Philippe HOUILLON.

**Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'approuver cet achat de matériel.

**SOLLICITE** une aide financière, au taux le plus élevé au titre de la réserve parlementaire 2016 de Monsieur le Député, Philippe HOUILLON.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

## **2. Demande de subvention au PNR pour la création d'un columbarium**

En raison de demandes de plus en plus nombreuses de dépôt d'urnes funéraires déjà formulées, Monsieur le Maire propose de consacrer un emplacement au cimetière pour la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Monsieur le Maire précise que la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir représente une dépense conséquente pour la Commune et qu'il est donc utile de demander une aide financière au Parc Naturel Régional du Vexin Français.

**Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

**DECIDE** de demander une aide financière au Parc Naturel Régional du Vexin Français (PNR) pour la réalisation de ce projet d'investissement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

## **3 Renouvellement de convention avec la SAFER**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, la SAFER sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention avec la SAFER intégrant les nouvelles dispositions législatives.

**Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **4. Demande de remise gracieuse des pénalités pour une taxe d'urbanisme**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la lettre de la Direction Générale des Finances Publiques de L'Isle Adam quant à la demande de remise gracieuse des pénalités d'un montant de 599.90 € formulée par Monsieur Gigovic Gallardo Mickaël demeurant 11 rue du Calvaire. Il précise que le motif invoqué par le redevable est le transfert de permis de construire tardif.

**Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré,**

**ACCORDE** la demande de remise gracieuse des pénalités d'un montant 599.90 €.

## **5. Indemnités de conseil 2015 allouées à la Comptable Public**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la demande de Madame Carole BADALIAN, Comptable Public et en charge des fonctions de receveurs de l'exercice 2015 quant au versement de ses indemnités de conseil pour l'année 2015.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** de verser l'indemnité de conseil de l'exercice 2015 allouée au Comptable public, Madame Carole BADALIAN chargée des fonctions de Receveur des Communes.

## **6. Suppression et création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire indique que l'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe occupant le poste de 13 heures hebdomadaires a démissionné. Afin de conserver l'organisation des NAP, il est utile de créer ce poste à raison de 4 heures hebdomadaires.

**Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet de 13 heures hebdomadaires, la création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet de 4 heures hebdomadaires pour l'organisation des NAP.

### **7. Mise à jour du tableau des emplois**

Monsieur le Maire propose la suppression du poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe de secrétaire de mairie, du poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe de 13 heures hebdomadaires et la création du poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe de secrétaire de mairie et du poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe de 4 heures hebdomadaires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,**

**DECIDE** d'adopter la suppression et la création d'emplois ainsi proposées. Le tableau des emplois est mis à jour à compter du 23 novembre 2015.

### **8. Indemnité d'exercice de missions de Préfecture (IEMP)**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'instituer, en regard du principe de parité avec les agents de l'Etat, l'IEMP au profit des cadres d'emploi d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,**

**DECIDE** d'instituer l'indemnité susmentionnée telle que proposée ci-dessus, que cette indemnité sera versée mensuellement, que cette indemnité fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux, les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire, que pour le cas des agents momentanément indisponibles (congé annuel, congé maternité, accident de service), il sera fait application des dispositions applicables aux agents de l'État (1), que le coefficient multiplicateur de 3 sera appliqué.

### **9. Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)**

Monsieur le maire indique que considérant l'avancement de la secrétaire de mairie au grade d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe et afin de l'autoriser à bénéficier du taux maximal individuel au titre du principe d'égalité de traitement, l'assemblée délibérante doit décider de l'instauration de l'IAT à ce grade.

**Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal,**

**DECIDE** d'instituer selon les modalités ci-après et la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'IAT à l'agent relevant du cadre d'emploi d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe au poste de secrétaire de mairie, que cette indemnité sera versée mensuellement et que le coefficient multiplicateur de 8 sera appliqué.

### **Questions diverses**

#### **Formulées par Monsieur le Maire :**

Convention de mise à disposition de personnel au SIIS : la convention est revenue signée du Président du SIIS. Le titre pour le remboursement des frais peut être établi.

Chemin du Loir : les propriétaires des terrains avoisinants vont être conviés à une réunion de consultation pour la viabilisation des terrains en commun avec la commune.

#### **Formulées par Delphine ZECCA :**

Accompagnateur car scolaire : une personne a été recrutée. Tout se passe pour le mieux.

Déjection canine : un rappel des règles de vie commune sera fait dans le bulletin municipal.

#### **Formulées par Jérôme GUERIN :**

Spectacle Badaboum : aura lieu le dimanche 3 janvier 2016 à 15h. Les enfants du RPI sont conviés.

Photocopieur mairie : nouveau copieur installé en mairie en location. L'ancien copieur de la mairie a été donné à l'Ecole de la Fontaine.

Commission Enfance / Jeunesse CCVC : 3 enfants de Cléry en Vexin et 2 de Banthélu fréquentent le centre de loisirs du mercredi après-midi à Commeny. Le transport des enfants est assuré par le Transport à la Demande de la CCVC.

Collecte de jouets avec le CMJ de Nucourt pour les Restos du Cœur : faute de disponibilité, l'opération cette année n'est pas reconduite.

COMPTE-RENDU DE SEANCE pour affichage

Four salle polyvalente : la ventilation fait beaucoup de bruit. Une vérification du bon état de fonctionnement du four est prévue.

Bulletin municipal : idées d'articles et de rédaction du bulletin sont les bienvenues.

La séance est levée à 22h10.



**Catherine CHEVALIER**  
Secrétaire de Séance

**Jacques BEAUGRAND**  
Maire de CLÉRY EN VEXIN